



Séance du mardi 22 mars 2023

D'après convocation du 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr David CHAPEAU, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mr Patrick FOUQUET, Mme Jennifer DIAS, Mr Dominique PETIT, Mme Laurence BERNARD et Mr Christian VIDAL.

Procurations : Mme Déborah OUVRARD donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU.

Absents excusés : Mr Emmanuel LUTARD, Mme Brigitte ROUHEN et Mr Alexandre PAULAIS.

Nombre de membres :

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- Pouvoir	1

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal du 28 février 2023
- Examen du Compte Administratif 2022
- Orientations budgétaires 2023
- Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal du 28 février 2023 :

Le procès-verbal du 28 février 2023 n'apportant pas d'observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Modification du montant du loyer du logement communal sis Résidence des Halles – Logement n°3.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal sis Résidence des Halles – Logement n°3 est disponible à la location. Compte tenu de la nécessité de réaliser différents travaux, il convient de modifier le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer Le montant du loyer mensuel à **640 €** + les charges à **28 €**, composées comme suit : 18 € de taxe Ordures Ménagères et 10 € de vidange de la fosse, soit un total mensuel de 668 €,
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- De fixer la caution, à la somme de **640 €**.

3. Gestion locative du logement communal sis Résidence des Halles – Logement n°3.

Madame le Maire expose au conseil la possibilité de faire appel à un cabinet administrateur d'immeubles afin de faciliter les démarches liées à la gestion des logements communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La mise en gestion du logement communal sis Résidence des Halles – Logement n°3 auprès de la société LOC@SAINTONGE, administrateur d'immeubles, située 1 rue Paul Bert 17503 Jonzac,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat et tout autre document relatif à ce dossier.

4. Examen du Compte Administratif 2022

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2022 en prévision du vote au prochain conseil en avril 2023.

5. Orientations budgétaires 2023

Madame le Maire présente, pour débat, les orientations budgétaires pour l'année 2023 en vue du vote du budget 2023 en avril 2023. Un tableau détaillant tous les projets de 2023 a été remis à tous les conseillers municipaux.

6- Questions diverses :

- Couverture Incendie DECI :
 - . Madame le Maire informe l'assemblée qu'un jeune couple envisage l'achat d'une maison au lieu-dit « Puy Menard ». Pour cela, il convient de prévoir une citerne incendie DECI. Cette dernière peut être réalisée par les acheteurs mais elle ne serait pas valable pour tout le village. Madame le Maire propose de le prévoir pour 2024. Pour information, les propriétaires ont proposé un terrain à proximité pour son installation. L'assemblée approuve ce projet pour 2024.
 - . Le Schéma départemental évolue : La distance entre une DECI et une habitation est passée de 400 mètres à 500 mètres (En cours de signature avec le Préfet).
- Repas des aînés le 1^{er} mai : L'assemblée approuve l'organisation de ce repas pour les aînés avec un service fait par les élus. Plusieurs traiteurs ont été contactés :
 - . Mme Suzelle JOSEPH « Au Fouilloux » ne se déplace plus, ne cuisine pas sur les lieux et n'a pas de vaisselle. Elle peut le préparer chez elle et l'on doit aller le chercher (14 € par personne).
 - . Mme Sophie THUILLIET, traiteur ayant réalisé la paëlla pour « La Croisée des Chemins » (22 € par personne).
 - . Etablissement COURRAUD de Baignes (28 € par personne, avec serveurs).
- Suite au départ en retraite de Madame Brigitte ROUHEN, il convient de lui verser une indemnité de fin de contrat, à prévoir au budget.
- Le feu d'artifice prévu en 2022, annulé pour cause de sécheresse, sera reporté en 2023 (50%) et 2024 (50%).
- Mme la 2^{ème} adjointe rappelle que c'est la période pour la pose de pièges à frelons asiatiques. Mme le Maire informe que cela a été réalisé début mars.

- Les ateliers prévus avec les enfants avant les vacances se feront le 6 avril 2023.
- Le Président de « La Croisée des Chemins » se félicite de la réussite du repas paëlla du 26 mars 2023. La prochaine manifestation sera un voyage à La Rochelle le 12 mai, avec visite du Conseil Départemental.
- Il est demandé que des panneaux de signalisation soient prévus pour l'accès pompiers devant les halles (Couloir d'accès).
- Le vote du Compte Administratif 2022 et du Budget 2023 sont prévus début avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Suivent les signatures,

Marie-Danielle
GIRAUDEAU

Sébastien NEVEU

Corinne LANNEPAX

Emmanuel LUTARD

Absent excusé

David CHAPEAU

Jean-Christophe
CAFFENNE

Patrick FOUQUET

Déborah OUVRARD

Absente excusée
Pouvoir donné à Marie-
Danielle GIRAUDEAU

Jennifer DIAS

Dominique PETIT

Alexandre PAULAIS

Brigitte ROUHEN

Absent excusé

Absente excusée

Laurence BERNARD

Christian VIDAL